



## Droit du dommage corporel et de la responsabilité

### Description

- Vous êtes victime d'un accident de la circulation routière et souhaitez obtenir réparation devant le Tribunal compétent
- Vous êtes victime d'un accident de la circulation ferroviaire et souhaitez obtenir réparation devant le Tribunal compétent
- Vous êtes responsable d'un accident et vous souhaitez faire valoir votre défense
- Vous êtes victime d'un accident médical ou d'une infection nosocomiale
- Vous estimez être victime d'essais cliniques ou de recherches biomédicales
- Vous faites partie du corps médical, votre responsabilité est mise en cause et vous souhaitez vous défendre devant les juridictions tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre professionnel dont vous dépendez
- Vous souhaitez obtenir réparation de l'atteinte à votre intégrité physique et du handicap en résultant, en cas de :
  - déficit fonctionnel temporaire (indemnisation des périodes d'ITT et d'IPT),
  - Souffrances endurées
  - préjudice esthétique
  - déficit fonctionnel permanent
  - préjudice professionnel
  - pertes de gains professionnels
  - préjudice scolaire ou universitaire
  - préjudice d'agrément,
  - préjudice d'établissement
  - préjudice sexuel
  - frais de logement et de véhicule adaptés
  - Vous souhaitez obtenir réparation de vos différents préjudices en tant que proches d'une personne accidentée : décès ou invalidité